

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N^o 48 (Révisé en avril 1973) Dept. of Extamal Agens
Min. des Affaires extérieures

Juin 5 1998

RETURN TO CECASTMANTAL LIBRARY

RETOURNES A LA BIR OF LIBRARY

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

La Gendarmerie royale du Canada, la force de police fédérale du pays, est à la fois un organisme moderne, une tradition vivante et un rappel pittoresque du passé romanesque de notre pays.

Créée à l'origine pour maintenir l'ordre dans les vastes régions à l'ouest du Manitoba, la GRC veille maintenant à l'application des lois fédérales dans les dix provinces canadiennes et maintient l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Elle sert également de police provinciale dans huit provinces et de police municipale dans quelque 150 localités. Sous la direction et l'administration du quartier général à Ottawa, l'effectif de la GRC compte 11,500 agents, en uniforme et en civil, et constables spéciaux auxquels viennent s'ajouter 2,500 fonctionnaires et employés civils.

Peu après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, le gouvernement fédéral nouvellement établi obtint de la Compagnie de la baie d'Hudson de vastes régions inexploitées s'étendant de la rivière Rouge au Manitoba vers l'ouest jusqu'aux Rocheuses, et vers le nord depuis la frontière des États-Unis jusqu'à l'archipel de l'Arctique. Toutefois, il fallait songer à établir l'ordre dans cette vaste région avant de songer à en exploiter les ressources. Le gouvernement d'Ottawa avait besoin d'un instrument pour affermir son autorité, faire respecter ses lois et, éventuellement, construire en sécurité le chemin de fer transcontinental que la Colombie-Britannique posait comme condition de son entrée dans la Confédération.

La Police montée du Nord-Ouest

La colonisation paisible de l'Ouest canadien revient de droit à la Police montée du Nord-Ouest qui fut créée en 1873 pour faire respecter la justice dans les régions cédées par la Compagnie de la baie d'Hudson. En juillet 1874, 275 hommes partirent à cheval de Fort Dufferin au Manitoba et se dirigèrent vers l'ouest; ils avaient pour mission de pacifier les tribus en guerre et de protéger les plaines du pays contre les aventuriers. A l'automne de la même année, ils avaient fait sentir leur présence jusqu'au pied des Rocheuses. Deux ans plus tard, solidement établie dans l'Ouest, la Police montée du Nord-Ouest, avait gagné la confiance et le respect des chefs indiens et de leurs sujets. Dénuée de l'arrogance et de la brutalité que montraient si souvent les nouveaux venus dans l'Ouest, la Police montée avait pour unique préoccupation de faire, des Blancs comme des Peaux-Rouges, d'honnêtes et paisibles citoyens.

Groupe semi-militaire modelé en partie sur la Gendarmerie royale d'Irlande, la Police montée du Nord-Ouest adopta l'uniforme et l'économie intérieure d'une armée. La tunique écarlate portée auparavant par les soldats de la reine Victoria, qui avaient su se gagner le respect et la faveur de tous pendant qu'ils étaient en garnison dans l'Ouest, constitua dès le début une pièce importante de l'uniforme de la Police montée; la tunique rouge devint bientôt le symbole d'une autorité bienveillante.

Épreuve précoce

La jeune force ne tarda pas à être mise à l'épreuve lorsque des milliers de Sioux, sous la direction de Sitting Bull, cherchèrent refuge au nord de la frontière des États-Unis à la suite de l'insurrection indienne de 1876. La crainte des représailles les conduisit au Canada après la bataille de Little Big Horn au cours de laquelle un régiment de cavalerie américaine commandé par le lieutenant-colonel George A. Custer fut massacré jusqu'au dernier homme.

La menace d'une effusion de sang et de conflits sans précédent pesait sur les quelque 214 officiers et agents de la Police montée du Nord-Ouest. Un maniement habile de la situation et la loyauté de Crowfoot, chef de la grande confédération des Pieds-Noirs, dont on avait entretenu l'amitié avec prévoyance, ont conduit au Traité des Pieds-Noirs, peut-être le plus important traité conclu avec les Indiens dans toute l'histoire du Canada. En 1880, la Police montée du Nord-Ouest avait établi la souveraineté du Canada sur tout l'Ouest canadien; la transition entre l'économie primitive fondée sur la chasse au bison et l'économie agricole s'amorçait.

Cette période de paix fut pourtant interrompue moins de dix ans plus tard. La construction du Canadien-Pacifique annonçait le début de la colonisation des Prairies, mais le système des réserves indiennes issu de cette colonisation souleva le ressentiment des Indiens et des Métis contre les intrus de l'Est. Au printemps de 1885, pour appuyer leurs demandes et obtenir le redressement de leurs griefs et une forme de compensation, les Métis se rebellèrent sous la direction de Louis Riel. Une fois de plus, les Pieds-Noirs demeurèrent fidèles et la Police montée put tenir le coup jusqu'à l'arrivée de la milice qui réprima l'insurrection.

Avec la défaite des rebelles et la capture de leurs chefs, la rébellion prit fin. Ce fut alors une période de transformation et de mise en valeur rapides des territoires du Nord-Ouest. Les nouveaux colons affluèrent dans la région des hautes plaines qui étaient des plus propices à la culture du blé et à l'élevage du bétail. Bientôt, un réseau de patrouilles reliait les détachements de la Police montée.

La ruée vers l'or

En 1895, le champ d'action de la Police montée s'étendit vers le Nord et au Yukon en particulier lorsque des milliers de prospecteurs se ruèrent vers les gisements aurifères de cette région. La Police montée vint rapidement s'y installer et établit des postes aux endroits stratégiques. Une fois de plus, grâce à leurs efforts vigilants, moins de 250 hommes déterminés

à faire respecter la loi ont su réduire au minimum le nombre de meurtres et de crimes graves en interdisant, entre autres, le port d'armes. Parmi ses nombreuses tâches, la Police montée assurait le service postal entre les camps des mineurs, ce qui obligeait les patrouilles à parcourir quelque 64,000 milles de plus par année, en canot, en bateau et en traîneau à chiens, dans le Nord.

Le peuplement de l'Ouest s'accéléra après la guerre des Boers, dans laquelle un grand nombre de membres de la Police montée se distinguèrent dans les rangs des régiments canadiens, lorsque quelque 300,000 colons vinrent s'établir dans les plaines de l'Ouest. Le champ d'action des quatre-vingt-quatre détachements s'étendait alors de la frontière américaine jusqu'à l'océan Arctique et de la baie d'Hudson jusqu'à la frontière de l'Alaska.

La Police montée accéda à la renommée mondiale lorsqu'un de ses détachements défila à Londres à l'occasion du jubilé de la reine Victoria. En 1904, le roi Édouard VII récompensa la Police montée des services qu'elle avait rendus en ajoutant à son titre le qualificatif "royale". L'année suivante, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta furent créées pour former, avec le Manitoba, les trois provinces des Prairies. Pendant les dix années qui suivirent, les agents de la Police montée continuèrent de remplir leur mission de justice et d'humanité, parcourant des milliers de milles à cheval, en traîneau à chiens, en canot et en bateau. La Première Guerre mondiale réduisit l'effectif de la Gendarmerie car plusieurs de ses membres s'enrôlèrent dans les Forces armées du Canada et de la Grande-Bretagne. Ce n'est qu'en 1918, en effet que le gouvernement autorisa la Gendarmerie à dépêcher deux escadrons en France et en Sibérie. Après l'armistice, l'effectif fut porté à 1,200.

Adoption du nom actuel

En 1920, la Police montée prit le nom de Gendarmerie royale du Canada et sa juridiction fut étendue à tout le Canada. C'est ainsi que s'amorça l'ère moderne de son activité par voies terrestre, maritime et aérienne sur une superficie aussi vaste que celle de l'Europe. Des expéditions mémorables, en 1924, poussèrent très avant dans les régions arctiques. En 1928, la goélette Saint-Roch de la GRC entreprit d'assurer le ravitaillement et de patrouiller les eaux septentrionales. En 1931-1932, la Gendarmerie assuma les fonctions de police provinciale en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba et dans les trois provinces de l'Atlantique (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard) et elle absorba en son sein le Service de prévention du ministère du Revenu national.

La Division de la marine vit le jour en 1932; elle joua un rôle important avant le dernier conflit mondial en réprimant la contrebande qui faisait perdre au Trésor fédéral des millions de dollars. Pendant la guerre, 209 agents et officiers et 33 navires et embarcations furent versés à la Marine royale canadienne où ils participèrent à la surveillance le long des côtes et en mer. Ils occupèrent des positions clés comme en témoigne le taux des pertes en vies humaines (41 p. cent de l'effectif). En 1942, le Saint-Roch fut le premier navire à traverser le Passage du Nord-Ouest d'ouest en est. En complétant son voyage de retour en 1944, il devint le premier navire à franchir le Passage dans les deux sens.

Les longs et pénibles voyages en pays difficile devinrent moins fréquents avec la venue de l'avion et la formation de la Division de l'air en 1937. Au début de la Seconde Guerre mondiale, l'Aviation royale canadienne absorba la presque totalité du personnel et du matériel de cette division qui n'en continua pas moins d'effectuer de nombreux vols dans le Nord en missions de police ou de défense jusqu'à sa réorganisation en 1946.

Services rendus au cours de la Seconde Guerre mondiale

La Gendarmerie royale du Canada a fourni en outre aux Forces armées une compagnie de prévôté qui devint une unité de la Première division canadienne de laquelle étaient tirés la plupart des officiers de prévôté affectés aux états-majors des diverses formations. En plus d'assurer la discipline, de veiller à la circulation et de recueillir des informations sur les mouvements des convois et le cantonnement des unités, ils furent mis à contribution dans les casernes de détention, les centres d'entraînement et les sections spéciales d'enquêtes. En collaboration avec le gouvernement militaire allié, ils aidèrent à réorganiser et à diriger les services de police civile, d'incendie et de protection civile dans les pays occupés.

Une des principales tâches de la Gendarmerie au cours de cette période critique consistait à protéger les industries essentielles et à mettre en oeuvre des mesures de protection contre le sabotage. La Gendarmerie royale du Canada a non seulement traqué les réfractaires et les déserteurs, mais elle a dirigé le contre-espionnage avec un tel succès que les autorités furent en mesure d'annoncer en 1945 que l'activité subversive avait été presque entièrement désorganisée par la prompte arrestation des éléments hostiles. Pour s'acquitter des énormes responsabilités qui lui étaient confiées, la Gendarmerie dut recourir à l'improvisation. Avec l'aide d'un personnel recruté à cette fin, elle organisa la garde des points vulnérables et veilla à l'application des mesures de guerre.

Après les hostilités, on réorganisa les Divisions de l'air et de la marine de la GRC. La Division de l'air compte maintenant 22 avions, y compris plusieurs ADAC. Postés dans 16 bases au Canada, les membres de cette division parcourent plus de deux millions de milles aériens par année dans le cadre de missions policières.

Trente-trois patrouilleurs de la GRC veillent à l'application des lois dans les eaux territoriales du Canada sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et dans les eaux intérieures. Plus de 300 embarcations plus petites patrouillent les voies de navigation de moindre importance.

En assumant les fonctions de police provinciale en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve en 1950, la juridiction de la GRC prit un aspect vraiment national. Bien que le caractère de la Gendarmerie ait assurément changé profondément en 100 ans, la GRC a toutefois conservé, grâce à ses détachements très reculés et éparpillés dans le Nord, une bonne part de son attrait d'antan.

Bien qu'elle continue à patrouiller l'Arctique, les tâches qui incombent à la Gendarmerie à l'heure actuelle consistent, entres autres, à maintenir des mesures de prévention policières dans les plus grands centres, à veiller à l'application du Code criminel dans bon nombre de villes et de villages, à faire respecter les lois concernant les stupéfiants, la contrefaçon, la distillation illicite et la contrebande, et à identifier les criminels partout au Canada.

La GRC dispose à cette fin d'un réseau radiophonique qui relie tous les détachements d'un réseau de téléimprimeurs et d'un système de fac-similé. Les véhicules terrestres, les avions et les embarcations sont tous munis de radios. Le recours à la technologie moderne se reflète par l'utilisation d'un système informatique appuyé d'un système auxiliaire au Centre d'information de la police canadienne au quartier général de la GRC à Ottawa. Ce système permet à la Gendarmerie et à d'autres organismes chargés du maintien de l'ordre au Canada d'avoir immédiatement accès, grâce à des terminaux reliés au système central, aux données concernant les voitures volées, les numéros d'immatriculation, les biens personnels volés qui sont identifiables et les personnes recherchées.

La Gendarmerie royale du Canada représente également le Canada au sein de l'INTERPOL.

Méthodes de recrutement

La Gendarmerie a besoin d'hommes aux talents divers pour s'acquitter de ses nombreuses fonctions. Chaque candidat doit toutefois se distinguer par son intégrité, son intelligence supérieure et son sens du devoir. Le choix des candidats s'effectue, parmi ceux qui possèdent les exigences fondamentales, grâce à un examen qui fait appel à leurs connaissances, à des tests psychométriques et à une entrevue.

Les candidats doivent être sujets britanniques ou citoyens canadiens résidants, âgés de 18 à 29 ans et célibataires; ils doivent en outre mesurer au moins cinq pieds huit pouces, jouir d'une bonne santé et savoir parler, lire et écrire le français ou l'anglais. Les membres de la Gendarmerie royale ne sont pas autorisés à se marier tant qu'ils n'ont pas effectué deux ans de service et qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 21 ans. La période d'engagement initiale est de cinq ans et les membres sont admissibles à une pension de retraite après 20 ans de service aux termes de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Triés sur le volet dès le début, les agents continuent de subir des entrevues périodiques jusqu'à la fin de leur carrière. Le programme de formation des recrues, qui dure six mois, comprend les exercices militaires, le maniement des armes, l'étude du code criminel, la technique des enquêtes, les relations publiques, des cours de natation, d'éducation physique et toute une gamme de sujets théoriques et pratiques.

D'une très grande portée, le programme de formation et de perfectionnement est un programme permanent qui englobe des cours de formation avancés dans la technique des enquêtes et l'administration ainsi que des cours spécialisés. En 1938, la GRC a institué le Collège canadien de police qui dispense, à Ottawa des cours aux membres de la GRC et à des membres choisis d'autres forces de l'ordre au Canada et dans le monde entier.

Le RCMP Quarterly, auquel le public peut s'abonner, est un magazine très populaire et souvent cité. Les célèbres manifestations équestres de la Gendarmerie appelées "carrousel musical" ont été acclamées en Grande-Bretagne, au Japon et en Amérique du Nord. La fanfare militaire de la Gendarmerie, créée en 1876, est devenue un orchestre de concert qui donne des représentations publiques devant près d'un demi-million de spectateurs par année.

En dépit de ces manifestations extérieures, la Gendarmerie royale du Canada demeure toujours la "force silencieuse", modeste et discrète, fidèle à sa devise: "Maintiens le droit".

RP/A

DOCS CA1 EA9 S48 FRE 1973 avril La Gendarmerie royale du Canada. -53640907

